

Délibération du Conseil d'État

**en application de l'article 6 de la loi modifiée du 16 juin 2017
sur l'organisation du Conseil d'État**

(10 juillet 2026)

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu l'article 6 de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;

Vu l'article 28 du règlement d'ordre intérieur du Conseil d'État ;

Vu la proposition de deux profils de candidat, élaborée par le Bureau du Conseil d'État lors de sa réunion du 8 juillet 2026 ;

Arrête :

Les deux profils de candidat pour le remplacement de Madame Deidre Du Bois sont les suivants :

1. un(e) juriste ayant une solide expérience professionnelle en droit commercial et en droit bancaire ou en droit des sociétés ;
2. un(e) juriste ayant une connaissance approfondie des questions liées à la protection des données, à l'économie des données et à la dématérialisation du fonctionnement des entreprises et des administrations.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 10 juillet 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes